



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024
 A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.3	Emprunt
<u>Objet</u> :	Souscription d'un emprunt de 80 000 €

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**
 Nombre de membres en exercice : **22**
 Présents : 15
 Pouvoir :
 Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur le Président rappelle que par délibérations 2023-04-013 du 11 avril 2023 il avait été décidé de procéder à la réfection d'une cuve du réservoir de la Trémouille desservant le secteur de Chameyrat-bourg et que par délibération 2023-010-026 du 12 octobre 2023 le groupement conjoint VIGIER-HYDRAU ELECT se voyait confier ce marché de travaux, travaux devant débiter au printemps 2024.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Président propose la souscription d'un emprunt de **80 000 €**, il soumet les propositions des banques consultées et donne lecture de leurs offres respectives.

Après discussion, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - **EMPRUNT DE 80 000 €**
 - **DUREE :15 ANS**
 - **PERIODICITE : ECHEANCE ANNUELLE CONSTANTE**
 - **TAUX FIXE : 3,69%**

- Autorise le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT
Alain DELAGE

